



Bravo! les pères de famille!

L'existence dans les écoles publiques de manuels scolaires attentatoires à la foi des parents et des enfants, l'opposition faite à la condamnation de ces livres prononcée par les chefs de diocèses, les incidents qui, à la suite, ont surgi dans plus de soixante départements, sont assurément des événements de la plus haute gravité.

Il importe cependant d'observer qu'il y a quelque chose de plus grave encore, c'est l'état d'âme général dont ces faits récents ont été l'éclatante manifestation.

Ce qui est plus grave, c'est que depuis vingt ans l'école nationale ait pu devenir athée et propagatrice d'athéisme. Ce qui est plus grave, c'est qu'une foule de manuels non condamnés ne valent guère mieux que ceux qui ont été frappés.

Ce qui est plus grave, c'est l'enseignement oral des maîtres qui échappe au contrôle et qui est trop souvent pire que les manuels. Ce qui est plus grave, c'est que, par le souci de préparer à certains examens dans les livres mêmes de l'adversaire, des maîtres libres aient poussé l'aberration jusqu'à donner parfois à leurs élèves les livres prescrits par les évêques.

Le mal profond, c'est l'enseignement athée dans l'école publique — c'est l'enseignement quelconque insuffisamment catholique dans l'école libre.

Le mouvement actuel est une réaction nécessaire et urgente. Il importe que vos succès convergent tous les efforts.

Les pères de famille se sont mis à l'œuvre. C'est par milliers que leurs associations se complètent déjà. Bravo!

Mais, de grâce, qu'on ne rétrograde pas l'importance de ce mouvement. Et que, sous prétexte d'agir avec plus d'efficacité sur le monde officiel, on n'effleure pas la défense de la conscience des enfants d'avoir toute sa portée et de réunir tous ceux qui doivent y prendre part.

Des hommes, au dévouement et à l'excellence des intentions desquels nous tenons à rendre un hommage absolu, ont essayé de borner l'action des associations qui se fondent à la défense stricte de la pure neutralité légale et de les réserver aux pères de famille ayant des enfants dans les écoles publiques.

Que ces chefs de famille fassent des associations ou des sections d'association, qu'ils interviennent à ce titre auprès des instituteurs et des inspecteurs en faveur de ce mythe qui s'appelle la neutralité, c'est très bien. Nous les en louons.

Mais, à l'heure présente, ce mouvement est débordé. De partout ce sont des questions plus hautes qui se posent. La Défense républicaine, qui porte deux fois par semaine à toutes les feuilles bicochetées de province la bonne parole des pontifes de l'anticléricalisme militant, leur montrait, ces jours-ci, par la plume de P. Lafferre, que les projets Doumergue ne sont que de la bouillie tout à fait insuffisante. Et elle les invitait tous à réclamer : 1° des poursuites contre les écoles libres; 2° de nouvelles exigences rendant impossible la concurrence libre; 3° le siège scolaire dans les écoles de l'Etat obligatoire pour tous les fonctionnaires; 4° le monopole.

El lorsque nos adversaires en sont là de leur assaut, nous nous bornerions à faire appel à une classe de pères de famille et à réclamer la neutralité!

Ce serait prendre la partie pour le tout. Ce serait de la folie.

Comme le disait le cardinal Andrieu, recevant récemment son clergé, nous devons réclamer des écoles catholiques et la répartition proportionnelle des subsides publics entre toutes les écoles.

Voilà ce qu'exigent la justice et la liberté premiers à notre pays.

Nos voisins les catholiques anglais posent à l'heure présente leurs conditions sur ce sujet aux candidats de tous les partis. Nous devons faire de même.

C'est un magnifique horizon de lutte qui s'ouvre devant les catholiques de France.

Quoi qu'en dise M. de Narfon dans le Figaro du 2 janvier, il n'y a lieu d'éviter ici ni l'intervention de l'autorité religieuse ni la présence des prêtres. Pour lui, la « vérité », la « méthode légitime », est exclusivement dans la formule de M. Gurnaud : « Seuls nous intéressent les parents dont les enfants fréquentent les écoles d'Etat. »

Eh bien, non, la vérité n'est pas là. Que ces parents fassent des démarches, aient leur action personnelle, c'est fort bien. Mais selon la formule des statuts que nous venons de publier en nos pages documentaires, c'est à tous les

Associations de chefs de famille

Chaque jour surgissent de nouvelles associations. Faisons ici, à raison de la netteté de rédaction de ses statuts, mention spéciale de celle de Pouancé (Maine-et-Loire).

Dimanche 9 janvier avait lieu dans cette localité une conférence faite par M. de la Guéronnière. Plus de 500 personnes se pressaient dans la salle. M. de Caslus présidait ayant à sa droite M. le curé et à sa gauche M. Bellin, vice-président du Comité de défense religieuse.

Après la conférence, tout à fait remarquable, l'ordre du jour suivant a été voté par l'assemblée :

1° Le droit imprescriptible à diriger l'éducation de leurs enfants; 2° Déclamer énergiquement qu'aucun loi ne parviendra à les y faire renoncer; 3° Le droit incontesté de se revendiquer l'exercice;

Invitent leurs représentants au Parlement à provoquer dans le plus bref délai la réforme de l'enseignement en vue de :

1° La liberté complète de l'enseignement; 2° La répartition équitable des finances publiques entre les diverses écoles proportionnellement au nombre de leurs élèves.

En terminant, M. le curé s'est levé spontanément et a adressé au Comité de Pouancé et aux organisateurs de la réunion, dont on gardera le meilleur souvenir et qui portera ses fruits.

Les statuts spécifient ainsi le but de l'association :

Soutenir les écoles chrétiennes et ouvrir complémentaires de l'école; patronages; Sociétés de gymnastique, Cercles d'études, etc.

Poursuivre la répression de toutes atteintes qui pourraient être portées dans les écoles à la religion ou au patriotisme par livres, cahiers, actes ou paroles.

Proposer la réforme de la législation en vue d'obtenir la liberté complète de l'enseignement et la répartition équitable des finances publiques entre les diverses écoles proportionnellement au nombre de leurs élèves.

Le curé fait de droit partie du Conseil de l'association.

Succès catholique en Hollande

L'élection pour le siège vacant à la Chambre, par suite du décès de M. de Ridder, vient d'avoir lieu. Les antirévolutionnaires protestants, auxquels le siège appartenait, et les catholiques, qui se sont présentés, ont remporté un succès remarquable.

Le candidat catholique, M. le baron de Wilkström, a obtenu 3 000 voix contre 2 500 données au candidat libéral M. de Groot.

Mais le plus grand nombre des protestants croyants ne s'est pas laissé prendre à ces pièges, et c'est par 3 000 voix contre 2 500 données au candidat libéral que M. le baron de Wilkström a obtenu le siège.

Le succès est donc un succès catholique, et il est appelé à marquer au Parlement hollandais le début d'une ère nouvelle.

Mais le plus grand nombre des protestants croyants ne s'est pas laissé prendre à ces pièges, et c'est par 3 000 voix contre 2 500 données au candidat libéral que M. le baron de Wilkström a obtenu le siège.

Le succès est donc un succès catholique, et il est appelé à marquer au Parlement hollandais le début d'une ère nouvelle.

Mais le plus grand nombre des protestants croyants ne s'est pas laissé prendre à ces pièges, et c'est par 3 000 voix contre 2 500 données au candidat libéral que M. le baron de Wilkström a obtenu le siège.

Le succès est donc un succès catholique, et il est appelé à marquer au Parlement hollandais le début d'une ère nouvelle.

Mais le plus grand nombre des protestants croyants ne s'est pas laissé prendre à ces pièges, et c'est par 3 000 voix contre 2 500 données au candidat libéral que M. le baron de Wilkström a obtenu le siège.

Le succès est donc un succès catholique, et il est appelé à marquer au Parlement hollandais le début d'une ère nouvelle.

Mais le plus grand nombre des protestants croyants ne s'est pas laissé prendre à ces pièges, et c'est par 3 000 voix contre 2 500 données au candidat libéral que M. le baron de Wilkström a obtenu le siège.

Le succès est donc un succès catholique, et il est appelé à marquer au Parlement hollandais le début d'une ère nouvelle.

Mais le plus grand nombre des protestants croyants ne s'est pas laissé prendre à ces pièges, et c'est par 3 000 voix contre 2 500 données au candidat libéral que M. le baron de Wilkström a obtenu le siège.

Conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Le président du Conseil a entretenu ses collègues de l'ordre du jour des deux Chambres. Le gouvernement insistera auprès de la Chambre des députés pour que soit hâtée la discussion du budget. Il fera tous ses efforts pour que la Sénat termine le vote de la loi sur les retraites ouvrières en temps utile pour aborder l'examen et le vote du projet déjà adopté par la Chambre sur la révision des tarifs douaniers.

LA PROCEDURE DEVAINT LA COUR D'ASSISES

M. Barthou, garde des sceaux, a soumis à la signature du président de la République un projet de loi qui sera déposé sur le bureau de la Chambre, ayant pour objet la Cour d'assises.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET

L'interrogatoire du président de la Cour d'assises est supprimé à peine de nullité. De même l'acte d'accusation, qui est double en vertu de l'arrêt de renvoi, est supprimé de la procédure. Il est remplacé par l'exposé du sujet de l'accusation fait par le procureur général. Cet exposé prévu par l'article 315 du Code d'instruction criminelle est tombé en désuétude. Le projet le fait revivre en réglementant l'exercice des droits qui doivent appartenir à la partie civile et à l'accusé. Le projet modifie, d'autre part, les dispositions du Code d'instruction criminelle relatives à la déposition des témoins, de façon à restituer aux débats leur véritable physionomie et en assurer la libre contradiction. L'avis des jurés est donné par le procureur général, prescrit par l'article 317, disparaît.

Enfin, c'est le président qui statuera sur l'ordonnance, en cas de refus du ministère public, sur la demande de citer certains témoins, faite par un accusé dépourvu de ressources suffisantes.

LE MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le garde des sceaux a fait en outre alger le mouvement judiciaire suivant :

Conseiller à la Cour de cassation en remplacement de M. Zey, décédé, M. Brossard, procureur général à la Cour d'appel d'Amiens.

Procureur général à la Cour d'appel d'Amiens, M. Aubert, procureur général, près la Cour de Cassation.

Procureur général près la Cour d'agen, M. Meynueux, président du tribunal de Saint-Etienne.

DANS LA MARINE

Le ministre de la Marine a soumis à la signature du président de la République les nominations suivantes, à compter du 15 janvier :

Le capitaine de vaisseau Amelot est nommé au grade de contre-amiral, en remplacement de contre-amiral Boisse, admis au cadre de réserve.

Les capitaines de frégate Grasset, Viard et Kéroux sont nommés au grade de capitaine de vaisseau.

Les lieutenants de vaisseau Pioger, Crespin, Frier, d'Hauteville, de Mandat de Grady, sont nommés au grade de capitaine de frégate.

Les enseignes de vaisseau Henique, Esnard, de Poucaud, de Pentenven de Kervignon, Colin Verdès, Virel et Guenet sont nommés au grade de lieutenant de vaisseau.

LA DISCUSSION DU BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, a fait connaître au Conseil la sens des déclarations qu'il apportera à la tribune de la Chambre en réponse aux interpellations qui lui seront adressées au cours de la discussion du budget de cet exercice.

Le prochain Conseil aura lieu samedi.

L'ouverture de la dernière session

La Chambre rentre, elle est rentrée. La porte de sortie n'est pas éloignée, et sur un grand nombre de députés elle se ferme pour ne plus se rouvrir.

Parmi les radicaux, les uns le savent, les autres en doutent, tous le craignent.

Aussil vont-ils mettre les bouchées doubles pour donner au corps électoral l'illusion d'un travail d'arrache-pied pendant le trimestre qui lui est encore devant eux pour légiférer. Ils auront beau s'agiter et se débattre, leur sang et leur sueur ne serviront qu'à faire passer au yeux des électeurs des formules pour des travailleurs, des menteurs (il faut bien dire le mot) pour des hommes de parole.

Quelle différence entre la parole et les paroles ! Les paroles — autant en emporte le vent ! — ils n'en furent pas chiches, ils en furent même prodigues ; mais la parole — chose sacrée — ils ne la tinrent pas.

Avec les paroles, même emportées par le vent, on peut cependant faire du mal ; ils en firent beaucoup ; ils en firent autant qu'on peut en faire. Et la démolition de la France est leur œuvre. M. Viviani, il l'a déjà dit : s'ils ont travaillé, c'est à étendre les étoiles du ciel, et les apaches n'aiment rien tant que l'obscurité.

Les quelques lois qu'ils ont votées furent des lois de haine et de passion, et la haine et la passion introduites dans les lois sont pour elles un chancre tel qu'elles ne sont plus des lois. Cherchez dans leur bagage législatif une loi qui réconforte le cœur, qui relève l'âme, qui améliore le sort du travailleur, vous en trouverez une seule, et celle-là n'est pas la leur ; ils l'ont empruntée à l'Eglise ; les catholiques ont donc démenté l'application en son nom, elle est la leur ; c'est la loi du repos du dimanche. A part celle-là, rien, absolument rien. La législation de 1906-1910 peut se définir en deux mots : incobérance et malhaisance.

Mais si l'heure est venue pour eux de trembler devant la reddition de leurs comptes, l'heure n'est pas venue encore pour nous de les régler. Elle viendra, n'en doutez pas.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la surcharge scandaleuse de deux ou trois milliards trois douzièmes provisoires, que l'électeur payera peut-être encore quand il sera appelé à déposer son bulletin dans l'urne.

Des affolés on peut tout craindre, et leur œuvre ne sera peut-être pas définitive.

Leur dernier acte aura été le balage d'un budget en déficit, qui aura coté la sur